



Communauté de Communes  
de l'Est Lyonnais

## QUESTIONNAIRE PREALABLE À LA REPRISE DES CHANTIERS

Cette fiche a pour objectif d'aider l'entreprise à évaluer et fixer les conditions d'intervention sur le territoire de la CCEL en période de pandémie Covid-19. Cette évaluation doit se faire au regard des recommandations prescrites dans le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 ».

À l'issue de l'évaluation, l'entreprise et la CCEL s'accordent sur la possibilité d'engager ou non les travaux selon les trois cas ci-dessous :

- 1. Toutes les recommandations sanitaires peuvent être respectées et le client a donné son accord :**
  - > l'entreprise peut intervenir
- 2. Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées :**
  - > l'entreprise ne peut pas intervenir
- 3. Le client ne donne pas son accord :**
  - > l'entreprise ne peut pas intervenir.

Le document devra être signé par les deux parties et conservé par l'entreprise. Une copie devra être adressée à la CCEL.

<b>Nom de l'entreprise</b>	
<b>Référence du chantier (N° du bon de commande)</b>	
<b>Adresse du chantier</b>	
<b>Nature de l'intervention</b>	
<b>Conditions d'intervention (Préciser l'environnement de travail et les éventuelles particularités de l'intervention)</b>	
<b>Établi le</b>	
<b>Responsable des travaux ou autres rédacteurs : (Coordonnées)</b>	

